

COMMUNE
DE
SAINT-ANDRE-DE-LIDON

PLAN LOCAL
D'URBANISME

PIECE N° 4.1
REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1/5 000
Planche Nord (1/2) au 1/5 000

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
05 décembre 2017	30 juillet 2019	26 avril 2022

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal.

Le maire



Etudié par
URBAN HYMNS SARL
Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05



COMMUNE
DE
THAIMS

0 500 1000 m

COMMUNE
DE
MONTPELLIER-
DE-
MEDILLAN



COMMUNE
DE
CRAVANS

COMMUNE
DE
COZES

Légende

Informations cadastrales

- Limites communales
- Parcelles cadastrales
- Bâtimens
- Réseau hydrographique

Informations réglementaires

Libellés des zones et leurs secteurs

- Ua : secteur d'habitat ancien en zone urbaine (U)
- Ub : secteur d'habitat récent ou contemporain en zone urbaine (U)
- Uc : secteur d'équipements collectifs en zone urbaine (U)
- Ux : secteur d'activité économique en zone urbaine (U)
- A : zone agricole (A)
- Ax : secteur dédié à une activité économique particulière en zone agricole (A)
- Ap : secteur agricole sensible sur le plan paysager (A)
- N : zone naturelle et forestière (N)
- Ni : secteur d'équipement en zone naturelle et forestière (N)
- Np : secteur protégé en zone naturelle et forestière (N)
- Nt : secteur voué à l'hébergement touristique en zone naturelle (N)

Prescriptions surfaciques

- Secteur soumis au risque d'inondation (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Espace à planter
- Espace vert à protéger ou à créer (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment autorisé à changer de destination (article L151-13 du Code de l'Urbanisme)
- Élément de patrimoine à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions linéaires

- Linéaire végétal à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Informations non-réglementaires

- Constructions récentes ne figurant pas au cadastre